



Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2015/2195(DEC)

29.2.2016

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice pour l'exercice 2014 (2015/2195(DEC))

Rapporteure pour avis: Monica Macovei

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte des conclusions de la Cour des comptes qui indiquent que les comptes annuels de l'agence eu-LISA présentent une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2014 et que ses opérations sont légales et régulières;
2. déplore l'absence d'informations fiables et complètes concernant le coût total de la mise en œuvre des systèmes informatiques SIS II, VIS et Eurodac; relève que le SIS II a coûté huit fois plus cher que les estimations et qu'il a été livré avec six ans de retard, tout en n'ignorant pas que, ayant pris ses activités fin 2012, l'Agence ne porte, à cet égard, qu'une responsabilité limitée; demande que l'agence eu-LISA, avec l'aide de la Commission, lui remette un rapport complet sur le coût total de la mise en œuvre de ces systèmes et le développement de leurs applications informatiques;
3. est vivement préoccupé par le taux élevé d'annulation (26 %) des crédits engagés reportés en 2014; se félicite, dès lors, que l'Agence ait reconnu la nécessité d'améliorer sa gestion budgétaire; souligne qu'il est désormais nécessaire de réduire le report des engagements dans le budget, tout en admettant que, dans certains cas, les reports seraient imputables au caractère pluriannuel des opérations, des procédures de passation des marchés ou des projets; invite l'Agence à continuer d'améliorer la programmation de son budget et la gestion de ses ressources humaines, comme elle l'a fait en 2015 (9 %);
4. prend acte des observations émises par la Cour des comptes quant aux améliorations à apporter aux contrôles internes et à la gestion du budget;
5. prend acte de la réponse complète de l'Agence aux observations de la Cour des comptes ainsi que des engagements pris, qui sont de nature à améliorer le contrôle du cycle d'exécution budgétaire;
6. regrette que l'Agence n'ait pas appliqué la recommandation, qu'il lui avait adressée l'année dernière, de mettre en place des dispositions destinées à prévenir et à gérer les conflits d'intérêts; invite instamment l'Agence à y remédier et à publier les CV et déclarations d'intérêts, comme il le lui a recommandé l'année dernière et conformément aux lignes directrices publiées par la Commission en décembre 2013; demande à l'Agence d'adopter de telles dispositions et de les publier, ainsi que les CV et les déclarations d'intérêts (plutôt que les déclarations d'absence de conflit d'intérêts) de son directeur, du président et des membres de son conseil d'administration, et des experts nationaux;
7. recommande à l'Agence de publier un organigramme complet des membres de son personnel en précisant les noms et fonctions de chacun d'eux; prend acte de la publication d'un code de conduite comportant des dispositions relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que de l'adoption récente d'un plan d'action et d'une stratégie de lutte contre la fraude; insiste sur la nécessité d'instaurer des règles claires et contraignantes en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, ainsi que sur les procédures d'alerte professionnelle et le "pantouflage"; attend de l'Agence qu'elle mette en œuvre ces règles

dans leur intégralité d'ici juin 2016, comme elle l'a annoncé.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	16.2.2016
Résultat du vote final	+: 54 -: 1 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Jan Philipp Albrecht, Gerard Batten, Michał Boni, Caterina Chinnici, Ignazio Corrao, Rachida Dati, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, Cornelia Ernst, Tanja Fajon, Laura Ferrara, Monika Flašíková Beňová, Lorenzo Fontana, Kinga Gál, Nathalie Griesbeck, Sylvie Guillaume, Jussi Halla-aho, Monika Hohlmeier, Brice Hortefeux, Sophia in 't Veld, Eva Joly, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Timothy Kirkhope, Barbara Kudrycka, Kshetu Kyenge, Marju Lauristin, Monica Macovei, Roberta Metsola, Claude Moraes, József Nagy, Péter Niedermüller, Soraya Post, Judith Sargentini, Birgit Sippel, Branislav Škripek, Helga Stevens, Traian Ungureanu, Bodil Valero, Udo Voigt, Josef Weidenholzer, Cecilia Wikström, Kristina Winberg, Tomáš Zdechovský
Suppléants présents au moment du vote final	Marina Albiol Guzmán, Carlos Coelho, Anna Maria Corazza Bildt, Pál Csáky, Daniel Dalton, Dennis de Jong, Gérard Deprez, Anna Hedh, Petr Ježek, Emil Radev, Christine Revault D'Allonnes Bonnefoy, Barbara Spinelli, Elissavet Vozemberg-Vrionidi